



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 AVRIL 2023

N° C06_04_2023_05 - Plan local d'urbanisme (PLU) de Mougou (Aigondigné) - Non réalisation d'une évaluation environnementale et approbation de la révision allégée n° 1 (annexe)

Annexe(s) :

- Rapport de présentation

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	72	11	83	7

Pour : 83 Abstention : 0 Contre : 0 Sans Participation : 0

Date de convocation : 31 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le six avril, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BARRE Gérard, SICAULT Jean-Claude, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, CHARTIER Bernard, CHASSIN Julien, CHOURRÉ Gilles, CROMER Maïté, DELEZAY Gaëtan, DOLBEAU Alain, MARTIN Patrick, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SARRAZIN Nathalie, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, MAUZE Marie-Madeleine, THIBAUT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), BLANCHET Philippe (pouvoir donné à CACLIN Philippe), BOURDIER Christine (pouvoir donné à THIBAUT Evelyne), COUSIN Sylvie (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à SUIRE Catherine), DODIN Patrick (pouvoir donné à PICHON Gilles), FOUCHE Patrice (pouvoir donné à BRILLAUD Chantal), GABOREAU Bernard (pouvoir donné à NIVELLE Jean-Pierre), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), NOUREAU Dominique (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à TROCHON Patrick)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, CAQUINEAU Emmanuel, DUPIN Jacques, FERRÉ Nicolas, JOUANNET Paul, PICARD Christian, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PICHON

Plan local d'urbanisme (PLU) de Mougou (Aigondigné) - Non réalisation d'une évaluation environnementale et approbation de la révision allégée n° 1 (annexe)

Annexe(s) :

- Rapport de présentation

Considérant que la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de Mougou telle que présentée au conseil communautaire est prête à être approuvée ;

Cette révision allégée n°1 du PLU de Mougou (Aigondigné) vise à réduire une zone agricole (A) au profit d'une zone urbaine, suite à l'arrêt de l'activité agricole en zone agglomérée.

Entendu les conclusions du commissaire-enquêteur dans son rapport du 20/02/2023 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment, ses articles L. 5211-1 à L. 5211-6-3 et L. 5214-16 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 103-2 à L. 103-6, L. 104-1 à L. 104-3, L. 151-1 à L. 153-30, R. 104-23 à R. 104-25, R. 104-33 à R. 104-37, R. 151-1 à R. 151-53 et R. 152-1 à R. 153-21 et ses articles R. 123-1 à R. 123-14 dans leur rédaction en vigueur au 31 décembre 2015 ;

Vu le schéma de cohérence territoriale de Mellois en Poitou approuvé le 2/03/2020 ;

Vu le PLU plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Mougou approuvé le 5/12/2013 qui a fait l'objet d'une modification simplifiée n° 1 approuvée le 10/04/2014, d'une modification simplifiée n°2 approuvée le 29/04/2019, d'une modification simplifiée n° 3 approuvée le 21/01/2021 et d'une modification n°1 approuvée le 17/11/2022 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 148-2019 du 27 mai 2019 prescrivant la révision, selon la procédure allégée prévue par l'article L. 153-34 du code de l'urbanisme, du plan local d'urbanisme, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation ;

Vu la décision de la MRAe n° 2022DKNA164 du 17/08/2022 dans le cadre de l'examen au cas par cas par la personne publique responsable, en application des articles R. 104-34 à R. 104-37 du code de l'urbanisme, de ne pas soumettre à une évaluation environnementale la révision allégée n°1 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° C22_09_2022_26 du 22/09/2022 dressant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision du PLU de Mougou ;

Vu le compte rendu de la réunion du 16/11/2022 au cours de laquelle a été effectué un examen conjoint du projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de Mougou par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 5/01/2023 au 19/01/2023, les conclusions, le rapport et l'avis du commissaire-enquêteur ;

Vu la délibération du conseil municipal d'Aigondigné en date du 28/02/2023, prise en application de l'article L5211-57 du code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la révision allégée n° 1 plan local d'urbanisme de Mougou (Aigondigné), telle qu'elle est annexée à la présente délibération.
- RENDRE EXECUTOIRE, conformément aux articles R.153-20 à R.153-22 du code de l'urbanisme, la révision allégée n°1 du PLU de Mougou.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le président

Gilles PICHON

Fabrice MICHELET